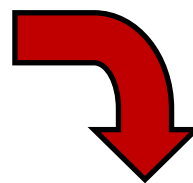




Elections professionnelles du 29-11 au 6-12

**Votez pour le syndicalisme présent en
permanence, force de propositions, actif,
indépendant de tout pouvoir,
le syndicalisme qui vous informe,
vous consulte, vous défend ...**



Votez SNEP et FSU

EDITO.

Christian Guérin
Secrétaire académique

**Avec le SNEP-FSU,
j'agis !**



Sommaire

Edito	P 2
Modalités du vote	P 3
CTA et CTM	P 4
Le SNEP dans la FSU	P 4
Questions aux élu-e-s	P 5
Profession de foi du SNEP-FSU	P 6-7
Les candidat-e-s du SNEP-FSU	P 8

Le SNEP-FSU : Syndicat porteur de propositions, véritable contre-pouvoir, actif en permanence

En un demi-siècle, l'Ecole a fait d'incroyables progrès. Le nombre de bacheliers a augmenté et le niveau moyen des élèves s'est amélioré, leurs compétences se sont élargies.

Le SNEP-FSU a toujours revendiqué avec la FSU « plus et mieux d'école » afin que nos jeunes acquièrent un maximum de connaissances et compétences. Mais encore trop de jeunes (pour la plupart d'origine modeste) se retrouvent en situation d'échec scolaire. La plupart des réformes mises en place ces dernières années n'ont pas résolu le problème car à chaque fois elles recherchaient le moindre coût, une réduction des postes et des exigences en termes de programmes, de certification, ...

Le SNEP et sa fédération, la FSU, ont mené l'action contre les éléments estimés néfastes dans ces réformes et construit avec la profession des contre-propositions (réformes des collèges, des lycées, des LP, socle commun, programmes EPS, certification, ...).

Cette stratégie s'applique à des éléments d'actualité :

- Ne pas accepter une EPS au rabais et agir avec les collègues pour des programmes ambitieux en collège comme en lycée.
- Ne pas accepter la suppression de l'enseignement d'exploration en 2^{nde} et de complément en 1^{ère} et term., voie originale de réussite en EPS. C'est pourquoi le SNEP-FSU demande que l'EPS soit reconnue comme enseignement de spécialité.
- Ne pas accepter la diminution des horaires d'EPS dans la voie professionnelle. Déjà tenté par le ministre Darcos en 2008, mais le SNEP-FSU l'avait fait reculer.
- Ne pas accepter une baisse de 20% des postes au CAPEPS, la suppression de 2650 postes d'enseignants dans les collèges et les lycées et de 400 postes de personnels administratifs. Le SNEP-FSU exige la création de 1500 postes en EPS.
- Ne pas accepter l'augmentation du coût du contrat licence qui met à mal des A.S déjà fragilisées. La mobilisation de la profession avec le SNEP-FSU, a bien permis qu'en 2014 soit reconnu, par un décret, le forfait de 3h pour tous !
- Ne pas accepter la réforme envisagée de la fonction publique réduisant le nombre de fonctionnaires et développant contractuels et précaires. La FSU agit pour une fonction publique efficace et un statut amélioré pour les fonctionnaires.
- Ne pas accepter la disparition programmée du Ministère des sports et les suppressions de postes massives engagées.
- Ne pas accepter une gestion managériale des établissements qui met en difficulté nombre de collègues, divise la profession : c'est de solidarité dont elle a besoin.
- Ne pas accepter un pouvoir d'achat insuffisant et agir dans les négociations (salariales, PPCR, ...) pour des avancées n'opposant pas les collègues entre eux, mais recherchant des progrès pour toutes et tous.
- Ne pas accepter que les retraité-e-s soient considéré-e-s comme des nanti-e-s que le gouvernement pourrait ponctionner (CSG, pensions, ...).

D'autres choix sont possibles et nécessaires !

Nombre d'entre vous l'ont dit en participant à l'action interprofessionnelle fonction publique le 9 octobre et à la grève éducation du 12 novembre.

Nous vous appelons à soutenir un syndicalisme actif, porteur de propositions, en permanence sur le terrain, proche de vous, en élisant des représentant-e-s des personnels du SNEP-FSU et de la FSU, dans les CAP et dans les CT (niveaux académique et national).

Un vote massif lors de ces élections professionnelles du 29 novembre au 6 décembre montrera votre attachement à ces différentes instances. Il sera un message politique fort et aura valeur de contre-pouvoir.

4 petits clics peuvent permettre de peser pour d'autres alternatives !

Élections professionnelles 2018

du 29 novembre au 6 décembre

**Il s'agit d'élire des délégués du personnel
aux comités techniques (CT) et aux commissions administratives paritaires (CAP)**

A l'Éducation Nationale, quel que soit le corps (agregés, professeur EPS, CE) votent les titulaires, les stagiaires et les non titulaires et tous les scrutins se déroulent sous forme électronique.

En fonction de la situation, les scrutins ouverts seront différents

Collègues affectés dans les établissements relevant de l'Éducation Nationale dans les académies :

	CAP Académique	CAP Nationale	CCP académique	Comité Technique Académique	Comité Technique Ministériel
Professeur d'EPS titulaire CE d'EPS titulaire	Je vote SNEP	Je vote SNEP		Je vote FSU	Je vote FSU
Agrégé titulaire	Je vote SNEP	Je vote SNEP		Je vote FSU	Je vote FSU
Stagiaire				Je vote FSU	Je vote FSU
contractuel			Je vote FSU	Je vote FSU	Je vote FSU
PEGC	Je vote SNEP			Je vote FSU	Je vote FSU

- collègues titulaires affectés dans les établissements relevant de l'Enseignement Supérieur

ils sont électeurs aux seules CAP Académiques et Nationale de leur corps et au CTMESR et CT d'Université

- collègues cadres UNSS départ. ou régionaux :

Ils votent comme les collègues relevant du MEN en établissement de façon électronique (4 votes CAPN/CAPA/CTA/CTM). Les cadres nationaux votent à la CAPN et au CTM comme les personnels détachés.

- collègues en position de détachement (FFSU, Agriculture...)

ils sont électeurs à la seule CAP Nationale de leur corps et aux CT de leur ministère de détachement (de proximité et nationaux)

- collègues en congés (sauf congé de non activité pour études, dispo ou hors cadre)

ils votent et doivent recevoir le matériel

- Pour le secteur sport

les collègues votent à l'urne ou par correspondance pour les différents CT et par correspondance pour les CETP. Le vote pour les CAP/CCP est reporté au mois de novembre 2019

- Pour le secteur agriculture

les collègues votent sous forme électronique pour les CAPN et par correspondance ou à l'urne pour les autres votes (CCP ou CT)

COMMENT VOTER ?

1 – Ouvrir son espace électeur : cela permet de « créer son compte et son mot de passe ». Pour cela allez à l'adresse :

<https://elections2018.education.gouv.fr/portail/identification.htm>

👉 saisir son adresse de messagerie professionnelle puis créer son mot de passe (8 caractères minimum dont au moins une majuscule et un chiffre). A partir de là vous pouvez vérifier les informations vous concernant pour les votes (profil électeur, scrutins auxquels vous participez, liste électorale).

👉 Si le mot de passe a été perdu : il faut retourner sur le site et cliquer sur son espace électeur, cliquer sur « mot de passe oublié » et vous recevrez sur votre messagerie professionnelle un lien pour en créer un nouveau.

2 — Notice de vote : Vous l'avez reçue dans votre établissement entre le 5 et le 13 novembre Si cela n'est pas le cas, contactez le plus rapidement possible votre section académique du SNEP-FSU

3 — Voter dès le 29 novembre : se munir de son identifiant contenu dans la notice de vote, de son adresse de messagerie professionnelle et de son mot de passe. Se connecter à : <https://elections2018.education.gouv.fr>

👉 Saisissez votre identifiant électeur et votre mot de passe personnel électeur. Vous accédez au portail électeur

👉 Sélectionnez le premier scrutin pour lequel vous allez voter (la procédure sera la même pour les 3 autres) et cliquez sur participer.

👉 Sélectionnez la liste SNEP-FSU pour les CAP et FSU pour les CT puis cliquez sur suite et vérifiez si votre choix apparaît bien pour cliquer sur « je vote ».

👉 Répétez l'opération pour l'ensemble des votes puis accédez à la dernière page qui vous signalera si vous n'avez pas effectué l'ensemble de vos votes.

👉 Quand cela est fait, vous pouvez télécharger votre émargement (la preuve de votre vote).

4 — Clôture des votes : Jeudi 6 décembre à 17h heure de Paris.

CTA et CTM

Comités techniques Académique et Ministériel

Les CTA et CTM traitent de tout ce qui concerne l'organisation du service public d'éducation :

- gestion des moyens (carte scolaire, moyens attribués à la formation...),
- hygiène, sécurité, conditions de travail,
- règles statutaires (recrutement, grille indiciaire...)

Le CTA est le Comité Technique de proximité de référence, ce qui signifie qu'il prend le pas sur le CTSD (comité départemental)...

Il se réunit pour les grandes orientations de la politique académique du recteur comme la gestion des effectifs dans les établissements, la répartition des personnels dans les départements, l'échelonnement indiciaire, les méthodes de travail, l'orientation indemnitaire, la formation professionnelle...

Pour notre académie, suite aux précédentes élections

professionnelles, la FSU a 5 élus, l'Unsa 3, le SGEN et FO 1 élu.

Le vote aux CTA et CTM fixe également la représentation dans de nombreuses instances (comité d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail [CHSCT], conseils départemental et académique de l'éducation [CDEN - CAEN], commission de réforme, conseil supérieur de l'éducation [CSE], conseil supérieur de la fonction publique...).

Il est donc important de voter aussi pour ces instances, où des militant-e-s du SNEP-FSU sont présent-e-s, en plus de celles des CAP (commissions administratives paritaires).

Ce vote ne se fait pas sur liste mais sur sigle : votez FSU.



A l'origine, la FSU était une fédération syndicale constituée de syndicats nationaux, de secteurs ou de métiers relevant du champ de l'Education, de la Jeunesse et des Sports, de la Recherche, de la Culture et de la Justice. Aujourd'hui, elle est présente dans les 3 fonctions publiques : Etat, territoriale et hospitalière.

Constater, déplorer et s'indigner des choix qui sont imposés au système éducatif constituent des bases indispensables mais qui demeurent insuffisantes si elles ne débouchent pas sur une mise en mouvement la plus unitaire possible, sur des propositions alternatives ambitieuses.

Le SNEP-FSU d'Orléans œuvre au sein de la FSU Centre et avec ses syndicats nationaux : SNUIPP pour le 1^{er} degré, SNES et SNUEP pour le 2nd degré, SNESup pour le supérieur, SNETAP pour l'agricole sans oublier les infirmières, les assistantes sociales, les territoriaux, les administratifs...

C'est en lien étroit avec les autres syndicats FSU et dans le cadre de notre fédération que nous avons agi ces dernières années contre la loi dite « travail », pour la défense de la fonction publique, pour les retraites, le pouvoir d'achat des fonctionnaires, ... Mais aussi sur le terrain scolaire pour des propositions alternatives sur les rythmes scolaires, le collège, les lycées et LP, le métier d'enseignant, les carrières, la revalorisation des personnels...

Plus spécifiquement, lors des différents CT aussi bien au niveau académique que départemental, nous dénonçons d'une seule voix les mesures de carte scolaire essayant avec l'aide des équipes pédagogiques d'éviter les suppressions de poste et/ou d'obtenir des moyens supplémentaires. Combien aussi de compléments de services avons-nous annulés pour maintenir des temps pleins, ou d'amélioration de complément avons-nous obtenues pour éviter des kilomètres importants ?

Le SNEP avec la FSU œuvre pour améliorer les barèmes des mutations inter, des congés de formation, pour l'avancement des collègues.

Autre champ où nous travaillons ensemble, le CHSCT. L'amélioration des conditions de travail doit ainsi éviter tout problème : accident, surmenage, conflit, harcèlement...

Le SNEP-FSU ne peut pas à lui seul affronter tous les dossiers qui peuvent toucher la profession. C'est pour cette raison qu'au sein de la FSU, ensemble nous essayons de faire bouger les lignes.

Car la défense de toutes et tous passe par la défense de chacun-e.

Le SNEP Orléans et la FSU Centre

Merci à ces collègues

La liste proposée par le SNEP-FSU aux élections professionnelles pour la Commission Administrative Paritaire Académique (CAPA) comporte 18 noms.

Pris par d'autres tâches, partis à la retraite ou mutés dans une autre académie, la moitié des commissaires paritaires sortants ne se représentent pas. Ce sont donc 9 nouveaux collègues qui vont intégrer cette liste. Marie-Cécile THION (28), Delphine MARTIN (28), Anthony CARON (18), Jean-Baptiste BREJAUD (36), Emma-

nuel TRANCHANT (36), Pierre LIMOGES (36), Karine LABRANDE (37), Sylviane HEBERT (37), Laure MOURENS (45) et Philippe LANGER (45) ne figureront plus sur la liste. Qu'ils et elles soient ici remercié-e-s pour l'énergie et le temps qu'ils et elles ont donnés à la défense des collègues.

Les actuels et futurs commissaires paritaires, représentatifs de tous les départements et de tous les types d'établissement de notre académie, continueront à se consacrer avec détermination à la défense de l'EPS. Privilégiant la proximité avec les collègues, ils poursuivront leurs tâches avec rigueur et pugnacité.

QUESTIONS AUX ELU(E) S

Le bulletin académique du SNEP/FSU a interrogé Béatrice BARDIN et Jonathan LEFEBVRE, commissaires paritaires académiques sortants, militants d'expérience et piliers du secteur emploi du SNEP/FSU. Béatrice conduit la liste académique du SNEP/FSU. Elle est également présente sur la liste nationale. Jonathan, commissaire paritaire depuis 3 mandats, lui est d'une aide très précieuse, tant par son charisme que par sa connaissance des différents dossiers.



Béatrice, la fonction de commissaire paritaire est très prenante. Comment cela se traduit-il ?

BB. En tant qu'élus, nous avons un calendrier de travail assez chargé, qui ne présente aucun temps mort, la quasi-totalité des actes de gestion s'effectuant au niveau académique.

Il y a l'avancement accéléré d'échelon, les promotions de grade (hors classe et classe exceptionnelle), les congés formation, les demandes de postes adaptés ou spécifiques, l'affectation des TZR, mais aussi la vérification des vœux et des barèmes, pour les mutations tant à l'inter qu'à l'intra, et puis bien sûr le mouvement intra lui-

même qui représente beaucoup de travail.

Nous commençons fin août avec l'affectation des TZR à l'année et nous poursuivons jusqu'à mi juillet, avec le rattachement administratif des TZR...

Et à chaque fois, cela se traduit par un groupe de travail, une CAPA ou une FPMA. Il faut en plus ajouter tout le travail de vérification en amont, et d'information des collègues en aval, l'organisation de stages ou réunions d'informations (mutations, carrières, TZR...).

Jonathan, pour toutes ces questions, l'administration fait le travail de préparation et vous n'avez qu'à examiner son projet ?

JL. Si l'on se contentait d'être une chambre d'enregistrement des projets du rectorat, cela serait bien entendu plus facile. Ce n'est pas notre conception du rôle d' élu que d'arriver « les mains dans les poches » comme le font certains représentants d'autres organisations. Avant chaque réunion, nous avons des contacts avec le maximum de collègues concernés. Nous recevons beaucoup de fiches, de coups de fil, de courriels. Nous examinons les propositions rectorales, en croisant celles-ci

avec les informations données par les collègues, les documents des années précédentes. Nous vérifions tout, et intervenons sur tout ce qui fait problème. C'est à ce prix que nous arrivons à déceler, et faire corriger, un certain nombre d'erreurs, ou d'oublis, à faire des propositions d'amélioration qui se traduisent par une plus grande équité pour les collègues. Et tout cela dans la transparence, avec la volonté de rendre des comptes à ceux qui nous ont élus, et plus généralement à toute la profession.



Béatrice, comment juges-tu l'efficacité du SNEP/FSU ?



BB. Par notre travail et nos interventions nous avons gagné le statut d'interlocuteurs incontournables. Même quand nous ne parvenons pas à infléchir les positions de l'administration, celle-ci ne peut ignorer nos propositions, car le rectorat sait que nous possédons une très forte connaissance du milieu des enseignants d'EPS, et une

très grande représentativité. Grâce à cette connaissance, nous avons souvent réussi à rétablir des situations de collègues mal traités, à améliorer des projets qui nous étaient présentés, à obtenir des mutations supplémentaires à l'intra.

Les relations avec l'administration sont elles bonnes ?

JL. Plutôt bonnes. Notre interlocuteur principal est la Division des Personnels Enseignants (DPE). Nous avons de l'estime pour les personnels qui y travaillent, nous les respectons dans leur personne et leur fonction, et je crois que la réciprocité est vraie.

Mais chacun a pu constater à quel point l'administration est désormais sous la pression constante des orientations ministérielles (les suppressions de postes, le démantèlement du service public, la volonté de s'affranchir du pari-

tarisme). Tous les échelons administratifs sont mobilisés, y compris souvent contre leurs convictions, pour défendre et mettre en oeuvre cette politique. Cela amène inévitablement un certain nombre de tensions, car nous n'entendons pas nous laisser déposséder de notre fonction d'élus du personnel, des droits qui y sont attachés, et de notre combat pour la discipline EPS et ses personnels. Nous ne sommes pas, et ne serons pas, des bœni oui – oui ! Cette résistance, nous l'assumons : pas contre les personnels du rectorat, mais contre la politique menée.



Elections professionnelles 2018

Pour mon métier, l'EPS et le sport scolaire

AVEC LE SNEP-FSU J'AGIS!



POUR

- ⇒ **PROMOUVOIR** une école de la réussite pour tous avec des contenus renouvelés, des personnels revalorisés et reconnus, des conditions de travail et d'étude pour les élèves améliorées.
- ⇒ **UNE EPS** facteur de transformation sociale vers plus d'équité et de justice.
- ⇒ **ASSURER** la solidarité professionnelle, défendre le service public et laïque d'éducation

Pour améliorer et valoriser mon métier

- Améliorer les conditions de travail (effectifs, équipements...)
- Revaloriser les salaires (augmentation du point d'indice, classe exceptionnelle pour tous...)
- Garantir le droit à mutation pour tous
- Augmenter les recrutements aux concours
- Prendre en compte la pénibilité (CPA, postes adaptés...)
- Diminuer le temps de travail (15+ 3h de forfait et 12+ 3h de forfait)
- Conforter notre statut pour rester concepteur de notre enseignement
- Défendre et développer les droits sociaux (retraite, protection sociale...)
- Reconnaître toutes les fonctions de coordinations (EPS, district UNSS...)

Pour développer l'EPS

- Augmenter les horaires pour favoriser la réussite de tous
- Obtenir des programmes ambitieux fondés sur la culture sportive et artistique
- Reconnaître l'EPS de manière spécifique dans les différentes évaluations et certifications
- Agir pour un plan d'investissement pour les équipements sportifs pour l'EPS et les budgets de fonctionnement
- Développer la formation initiale et continue

Pour des élus-e-s efficaces, au service de tous

- Renforcer le rôle des instances et des élu-e-s pour garantir l'équité et la transparence
- Agir de façon permanente et déterminée dans les CAP et FPM pour faire respecter le droit et la règle
- Porter les revendications dans toutes les instances

Pour un Sport Scolaire émancipateur

- Développer les rencontres du sport scolaire pour l'ensemble des élèves
- Faire respecter le forfait de 3h pour tous les enseignants d'EPS
- Revendiquer la hausse des subventions du ministère de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales
- Baisser le contrat licences et permettre le retour aux licences individuelles
- Améliorer le fonctionnement démocratique dans toutes les instances



Le SNEP-FSU, **une force qui compte dans notre académie**

- 100 % des élu-e-s sortant-e-s de la CAPA professeur-e-s d'EPS et chargé-e-s d'enseignement en EPS et des commissions de réforme départementales, deux élu-e-s sortant-e-s en CAPA agrégé-e-s sur la liste FSU.
- 380 syndiqué-e-s, 22% de la profession.

Le SNEP-FSU Orléans Tours est actif dans chaque réunion et groupe de travail pour assurer une équité de traitement des personnels, faire entendre leurs revendications et défendre l'EPS.

Le SNEP-FSU dans les instances

Ce sont 19 collègues commissaires paritaires élu-e-s du SNEP-FSU en 2014 qui font vivre le paritarisme en préparant, siégeant et intervenant dans toutes les instances (CAPA pour les promotions d'échelon et de grades, FPMA pour les mutations) pour faire valoir équité et transparence.

Ce sont des dizaines de représentant-e-s du SNEP-FSU qui siègent dans les instances de l'UNSS (conseil départemental et conseil régional pour les projets locaux), les CHSCT (pour les conditions de travail et la pénibilité), les commissions de réforme (pour les accidents de travail).

Les acquis récents du SNEP-FSU : décret du forfait de 3h UNSS, confirmation par décret de la coordination EPS et de la coordination de district UNSS, droit pour les enseignants d'EPS à des indemnités nouvelles en EPS pour des classes surchargées ou d'examen en lycée et LP.

Le SNEP-FSU forme et informe

Ce sont des publications et informations régulières (site, bulletin, fils d'infos, appels téléphoniques).

Ce sont une vingtaine de stages (métier, sécurité responsabilité, mutation, retraite, pédagogique, ...) organisés depuis 2014 ayant permis de rencontrer près de 400 collègues.

LE SNEP-FSU dans et avec la FSU

Pour peser sur les choix de société : défense et promotion des services publics, de l'éducation, du pouvoir d'achat, de la protection sociale. Débats pluralistes sur les alternatives économiques et sociales.

Pour faire évoluer le système éducatif et défendre ses personnels : recrutement des personnels, conditions d'exercice du « métier », aménagement des fins de carrière, place de l'EPS...

Pour défendre et promouvoir des services publics, de l'éducation, du pouvoir d'achat et autres dossiers généraux.

Autant de sujets sur lesquels nous devons ensemble continuer à œuvrer.

Le SNEP-FSU vous aide, vous accompagne

Ce sont plus de 50 militant.es des bureaux départementaux et académique sur l'ensemble de l'académie qui sont au quotidien sur le terrain près de vous et qui répondent à toutes vos sollicitations.

C' est une aide au niveau juridique qui accompagne de nombreux collègues en difficulté dans la vie professionnelle.

Le SNEP-FSU échange et débat avec les collègues

C' est l'organisation de colloques et initiatives départementales, académiques et nationales rassemblant des collègues de tous horizons pour parler de l' EPS et du métier d' enseignant.

C' est un contact permanent avec les collègues sur le terrain lors notamment des rencontres UNSS et des examens.

Le SNEP-FSU et la FSU, c' est la force du collectif!

Voter pour le SNEP et la FSU, c' est la garantie d' avoir des élu-e-s engagé-e-s au quotidien pour porter les revendications des personnels, de l' EPS et du sport scolaire!

**Le SNEP-FSU c' est Vous !
du 29 novembre au 6 décembre
Votez SNEP et FSU**

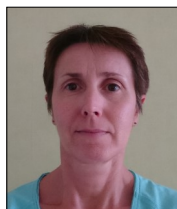


les candidat-e-s du



CAPA des Profs d'EPS et des CE d'EPS

Catherine
Tessier
41



Sophie Gouin 28



Christian Guérin 28



Jonathan Lefebvre 45



Karine Bellesoeur 45



Carole
Serinet
28



Soline
Agoutin 41



Karim Aznid 45

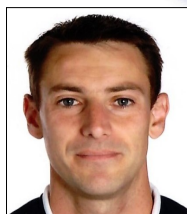
Sébastien
Fongarnand
37



Béatrice
Bardin 18



Catherine Leguern 37



Nicolas Charasson 37



Michel
Della
Malva
18



Jean Marc Bréard 37



Isabelle Bardet 36



Guillaume
Lemaire 36



Céline Catelan
Bordesvieilles 18



Ludovic Gazut 18

CAPA des Agrégé-e-s

Marie Jeanne
Boucher 45



Jérémy
Beaujouan 45



Grégory
Guet 28

